

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Bianca Soly

<https://www.cadre21.org/membres/aab651e1448ab121b2b390ff>

Date d'obtention : 2023-10-16 13:54:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la trousse sexto peut être utilisée lorsque la situation survient à l'école et crée du tord à l'élève.
Que nous avons qu'à suivre la trousse et remplir la grille d'évaluation afin de bien intervenir.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En ayant une trousse, il est plus facile pour moi d'être confiance que je fais les bonnes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À poser seulement les questions de la grille d'évaluation, afin de ne pas teinter les réponses